



● POURQUOI CONSTITUER UNE SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE ?

le **mardi 27 juin 2017** de **14h00 à 17h30**

Que l'on se situe sur le terrain de la fiscalité, de la gestion, de la transmission de l'outil de travail ou de la protection du patrimoine, l'acquisition d'un immeuble est une opération entraînant des conséquences importantes dans une entreprise. La création d'une S C I peut être judicieuse.

Objectifs de la formation

- Comprendre ce qu'est une S C I
- Découvrir les règles de constitution, de fonctionnement
- Approcher le coût d'une S C I
- Inventorier les situations juridiques pouvant faire intervenir une S C I.

L'intervenant : Jean Marc DAUGE, expert-comptable.

Le déroulement : Apport d'informations et réponses aux questions des participants.

Lieu : à Toulouse (à l'espace formation du CGA M-P au 13, avenue Jean Gonord – parking privé).

Participation financière : néant.

Coupon-réponse à nous retourner au : CGA M-P 13 avenue Jean Gonord BP 45070 31033 Toulouse cedex 5 - Fax 05.62.16.73.53 - Service Formation Tél 05.62.16.73.54 ou formation@cgamp.asso.fr

Adhérent : M. Mme Mlle Adhésion n°

Adresse :  | | | | | | | |

..... E-mail :

Nom du(des) participant(s) :

Mardi 27 juin 2017 La société civile immobilière :

Participation financière : néant

CENTRE DE GESTION AGRÉÉ MIDI-PYRÉNÉES

13, avenue Jean Gonord - BP 45070 • 31033 Toulouse cedex 5 • Fax 05 62 16 73 53 • cgamp@cgamp.asso.fr • Tél. 05 62 16 73 50

www.cgamp.asso.fr

N° identification CGA 1 01 310 - SIRET 309 172 997 00046 Association déclarée loi du 1^{er} juillet 1901 • Haute-Garonne N°9048 - JO du 06.07.75 • Décision d'agrément du 28.09.76